

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-2354

présenté par

Mme Belouassa-Cherifi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	2 000 000 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	2 000 000 000	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
<b>TOTAUX</b>	2 000 000 000	2 000 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le présent amendement, le groupe LFI propose de porter à 2 milliards d'euros par an, de 2025 à 2029, le budget de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Cet effort budgétaire vise à lui permettre d'assurer pleinement son rôle de pilote de la politique du logement, en particulier dans la lutte contre l'habitat indigne et la rénovation énergétique des bâtiments.

Ces moyens supplémentaires permettraient à l'Anah d'assumer de nouvelles missions prioritaires.

Fixer un objectif national de résorption de 60 000 logements indignes par an, afin de rénover l'ensemble du parc insalubre en une décennie.

Transformer l'Anah en véritable agence nationale des travaux d'office, habilitée à intervenir directement sur délégation de l'autorité compétente pour financer, conduire et recouvrer les travaux, dans le respect de critères de salubrité et de performance écologique. Cette évolution permettrait de mutualiser les moyens au niveau national, d'appuyer les collectivités et services déconcentrés souvent dépourvus de ressources suffisantes, et de renforcer la péréquation territoriale.

Il s'agit également de coordonner un plan massif de rénovation écologique des logements et bâtiments publics, anciens comme neufs, en mettant l'accent sur la qualité des travaux et les économies d'énergie.

Enfin, nous pourrions mettre en œuvre une politique spécifique à destination des copropriétés dégradées, en lien avec les bailleurs sociaux et les collectivités, incluant la possibilité de rachats publics pour les propriétaires en difficulté.

En renforçant ses moyens et ses compétences, l'Anah deviendrait un acteur central d'une politique nationale de l'habitat ambitieuse, écologique et sociale, capable d'agir efficacement contre les passoires thermiques et les situations de logement indigne.

Afin de garantir sa recevabilité financière, cet amendement réalise une diminution d'un montant de 2 milliards d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement les crédits de l'action 02 du programme 109 "aide à l'accès au logement" pour venir abonder l'action 04 « Réglementation, politique technique et qualité de la construction » du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ».

Il convient de noter que cette proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires prévues par la LOLF. Notre intention n'est pas de ponctionner un autre programme et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage financier pour garantir les moyens dédiés aux aides au logement, que nous ne souhaitons évidemment pas réduire.